

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 12 avril 2022

Délibération  
N° 22.052.1

En exercice ... 37  
Présents ..... 24  
Votants ..... 32  
Pour ..... 32  
Contre ..... 0  
Abstention .... 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET  
PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE  
2021

*Date de la convocation : 06/04/2022*

L'an deux mille vingt-deux  
**Et le 12 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**24 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

**8 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Elian PALAZY (représenté par monsieur Alain CASTAN), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Serge BACCOU).

**5 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHEMAURY.

**Secrétaire de séance :** monsieur Bernard GUERRERE.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 12 avril 2022**

---

**Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de communes La Domitienne - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 1612-20 et L. 2121-31 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la délibération n° 21.051.1 du Conseil communautaire du 13 avril 2021, approuvant le budget primitif 2021 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Considérant** que le Comptable Public de la Communauté de communes La Domitienne a adressé son compte de gestion pour l'exercice 2021 avant le 1<sup>er</sup> juin qui suit la clôture de l'exercice ; que ce document retrace l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

**Considérant** que le compte de gestion est accompagné des états de développement, des comptes de tiers de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

**Considérant** que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

**Considérant** que les résultats portés au compte de gestion du Comptable Public sont identiques à ceux arrêtés par le Président au compte administratif de l'exercice 2021 comme indiqué ci-dessous ;

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultats (€)
Section de fonctionnement	298 052,97	318 021,20	19 968,23
<b>Total du budget</b>	<b>298 052,97</b>	<b>318 021,20</b>	<b>19 968,23</b>

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2<sup>ème</sup> Vice-président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes La Domitienne, dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable Public.

**II. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

**REÇU EN PRÉFECTURE**

le 25/04/2022

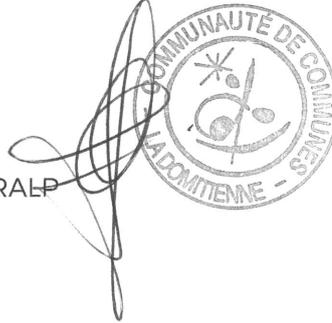
Application agréée E-legalite.com

**III. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20220412-DELIB\_22\_05

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20220412-DELIB\_22\_05